

# LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

## CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10;  
A Paris, chez M. Alexandre MATHIEU, libraire, place de la Bourse.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois mois; 31 fr. pour six mois; 60 fr. pour l'année; hors du dépt. du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.



LYON, 4 JUILLET 1831.

### COLLÈGE ÉLECTORAL DU 2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. (Nord.)

CANDIDATURE DE M. DUGAS-MONTBEL.

Les électeurs qui portent M. Dugas-Montbel dans cet arrondissement, en concurrence avec M. Jars, sont convenus de composer les bureaux ainsi qu'il suit :

Section de l'Hôtel-de-Ville : M. Malmazet, président; scrutateurs : MM. Chevrolat, Finielz, Buffard, Philippe Flacheron.

Section de la Loterie : M. Trolliet, président; scrutateurs : MM. Pierre-Paul Martin, Coron notaire, Théodore de Seynes, Richand, maire.

CANDIDATURE DE M. JARS.

Les électeurs qui portent M. Jars en concurrence avec M. Dugas-Montbel sont convenus de composer les bureaux ainsi qu'il suit :

Section de l'Hôtel-de-Ville. M. Mermet, président; scrutateurs : MM. Monterrad aîné, M. B. Gros, E. Gautier, Malmazet.

Section de la Loterie. M. Trolliet, président; scrutateurs : MM. Tissot, Roux-Lupin, Alexis Vidal, Richand, maire.

### COLLÈGE ÉLECTORAL DU 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT. (Midi.)

CANDIDATURE DE M. COUDERC.

Les électeurs qui portent M. Couderc sont convenus de composer les bureaux ainsi qu'il suit :

Section de la Bibliothèque. M. Quantin, notaire, président; scrutateurs : MM. Faure, médecin, Derussy aîné Girerd aîné, Gastine.

M. Couderc a été nommé à l'unanimité.

Section de la Charité. M. Bruyas, ancien magistrat, président; scrutateurs : MM. Balme, médecin, Chazelle, de la Guillotière; Margerie, Cusin.

Sur 146 votans M. Couderc a obtenu 111 voix, M. Dugas-Montbel 21.

CANDIDATURE DE M. DUGAS-MONTBEL.

Les électeurs qui portent M. Dugas-Montbel dans l'arrondissement du Midi sont convenus de composer les bureaux ainsi qu'il suit :

Section de la Bibliothèque. . . . .  
Section de la Charité. Dumas-Richoud, président; scrutateurs : MM. Reyre, Capelin, Bonnevaux, Mottard aîné.

COLLÈGE DE L'OUEST.

CANDIDATURE DE M. FULCHIRON

La candidature de M. Fulchiron ne paraissant pas devoir être contestée dans cet arrondissement, le bureau définitif paraît devoir être composé ainsi :

M. Baudrier, président; scrutateurs : MM. Faye, Jurie fils, Bourget, Falconnet.

COLLÈGE EXTRA MUROS.

Les partisans des divers candidats ne paraissent pas s'être concertés encore sur la composition des bureaux.

M. Jars, dans sa lettre au comité de sa candidature, se plaint que le *Précurseur* ait reçu avec complaisance les attaques de ses adversaires, et qu'il ait mis en doute la sincérité de la défense que les amis de M. Jars ont présentée.

Dans cette même lettre, M. Jars, en qualifiant les attaques dont sa candidature a été l'objet, se sert de l'expression de *calomnies*.

M. Jars a tort dans cette récrimination.

Le *Précurseur* a largement admis dans ses colonnes la polémique entre les candidats ou leurs partisans. Il croit que tous ces débats tendent à éclairer les électeurs sur les choix qu'ils ont à faire, et que, par conséquent, ils ne peuvent que tourner à l'intérêt public.

Ce n'est même qu'au moment où cette polémique a dû être épuisée, que les personnes qui dirigent actuellement le *Précurseur* ont fait connaître leurs propres opinions dans cette lutte de candidatures.

Le *Précurseur* a, du reste, admis avec la même complaisance l'attaque et la défense. Et puisque M. Jars pense (ce qui est vrai) que nous sommes contraires à sa candidature, c'est un motif de plus pour lui de reconnaître notre impartialité.

Nous n'avons nullement mis en doute la sincérité de la défense que les amis de M. Jars ont présentée; seulement nous avons trouvé singulière la forme de cette défense.

Nous avons en toute humilité prié M. Jars de vouloir bien confirmer de sa bouche les engagements de ses amis, pensant que la masse des électeurs est digne d'assez d'égards pour qu'on s'exprime devant elle, et non pas dans un petit comité de huit personnes; car, toutes considérables que soient ces huit personnes par leur position sociale et par leur caractère, le corps électoral l'est bien encore davantage.

Nous n'avons pas la présomption de croire que M. Jars se soit rendu à nos observations; mais enfin il a fait ce que nous trouvions convenable qu'il fit.

C'est un grand point sans doute. A Dieu ne plaise que nous prétendions que ce qu'il a dit n'était pas déjà dans sa conviction, et qu'il a fait une concession au désir d'être élu! mais c'est précisément parce que cela est important que cela était bon à savoir.

Ce n'est pas une justification qu'on a demandée à M. Jars, mais une explication. Quoi qu'il en dise, le *Moniteur* ne pouvait suppléer sur ce point à ses paroles. Au contraire, si nous consultons le passé, il nous apprendra que les amis politiques de M. Jars étaient précisément les partisans de l'hérédité de la pairie, et rien, dans les actes et les discours de ce candidat, ne pouvait indiquer qu'il eût à cet égard des opinions différentes.

La polémique entre les amis et les adversaires de M. Jars aurait pu être encore plus vive, plus aigre, si l'on veut, qu'elle aurait été dans les droits de tous, et nous nous applaudissons de ne l'avoir pas repoussée, puisqu'elle a produit un résultat que les électeurs auront à apprécier.

Nous protestons, au surplus, contre l'expression de *calomnies*. Personne n'a calomnié M. Jars, on l'a combattu sous le rapport politique; si on l'eût attaqué sous le rapport de sa personne ou de son caractère, nous aurions été les premiers à refuser d'accueillir cette polémique.

Parmi les circonstances qui signaleront les élections prochaines, la plus plaisante assurément sera le certificat que M. le docteur Mermet a fait insérer dans l'avant-dernier numéro du *Précurseur*, touchant l'opinion de M. Jars sur l'hérédité de la pairie. C'est la première fois qu'on aura vu un candidat recourir à un moyen de ce genre pour exprimer ses opinions, dans une ville qui, comme Lyon, compte un grand nombre d'imprimeurs, et dont les journaux ne sont fermés à personne. Nous ne doutons pas cependant de la véracité de M. le docteur Mermet, nous sommes même disposés à croire que souvent, dans le cours de son honorable carrière, il a eu l'occasion de délivrer des certificats de maladie ou de bonne santé, mais un certificat d'opinions politiques, en vérité, on n'avait rien imaginé de semblable. L'honneur de cette invention dont *Odry* lui-même serait jaloux, restera tout entier à M. Jars.

Toutefois, puisque M. le docteur Mermet atteste si complaisamment les opinions de ses amis, ne pourrait-il nous dire (c'est comme médecin physiologiste que nous le consultons ici) quelle est cette bizarre disposition d'humeurs qui, lorsque le général *Lafayette* entre triomphalement dans nos murs, ne permet pas à M. Jars de s'asseoir à cette fête patriotique, ni de prendre part à l'opposition d'un banquet; qui, plus tard, à la tribune, lui inspire des paroles si dédaigneuses contre cette popularité qu'on ramasse dans les rues, et cependant ne l'empêche pas de s'entendre avec ses amis, pour obtenir, à son retour de la capitale, une petite ovation à l'amiable.... Nous ne pensons pas qu'il y ait de l'indiscrétion dans cette question que nous adressons à M. le docteur Mermet; les contradictions que nous lui signalons, dans la vie politique de M. Jars, nous semblent indiquer un phénomène moral sur lequel nous serions charmés d'avoir son opinion, fût-ce même sous la forme d'un certificat.

Quant aux calomnies dont parle M. Jars, nous ne savons ce qu'il veut dire; nous appartenons à un parti, puisqu'il nous donne ce nom, qui n'a pas besoin, Dieu merci, de calomnier ses adversaires; pour les combattre, la vérité sera notre arme la plus puissante, et ils le savent bien.

P. S. Ces lignes étaient écrites lorsqu'on nous a communiqué la lettre de M. Jars à MM. les électeurs du Nord. En l'insérant dans notre journal, nous avons suffisamment répondu au reproche qu'il nous adresse d'avoir accueilli, avec complaisance, les attaques dirigées contre lui, et d'avoir ensuite élevé des doutes sur la véracité de la défense présentée par ses amis. Nous n'avons point élevé de doutes sur leur véracité, nous avons simplement donné des solutions différentes aux questions qu'a soulevées la conduite politique de M. Jars; c'était notre droit, nous en avons usé, voilà tout. Au reste, ce n'est pas d'aujourd'hui que M. Jars et ses amis ont dû s'apercevoir que nous ne pensions pas de même; il y a longtemps qu'un dissentiment, qui ne permet pas de retour, a séparé notre cause de la leur. Nous sommes, nous, habitués à professer nos opinions avec franchise et indépendance; nous les disons à tout le monde sans crainte comme sans détour; nous voudrions qu'il en fût ainsi de M. Jars, qu'il n'attendît pas les sollicitations des élec-

teurs pour s'expliquer, et qu'il s'expliquât au moins d'une manière claire et formelle. MM. les électeurs jugeront sa lettre; pour nous, nous croyons que, dans son intérêt même, il eût dû s'en tenir au certificat de M. Mermet, dans ce certificat, du moins, on lui attribue une opinion; dans sa lettre, il n'en exprime aucune.

(Article publié par ordre de la commission, à la majorité de quatre membres contre trois.)

Les trois membres composant la minorité de la commission, déclarent n'avoir pas consenti à l'admission dans la feuille de ce jour de l'article qui précède, pour les raisons suivantes : 1° Parce que le système d'insinuation renfermé dans cet article leur paraît peu en rapport avec le ton ordinaire du *Précurseur*; 2° parce que de semblables moyens peuvent être dirigés avec avantage contre tous les hommes honorables et les candidats de toutes les nuances, et que si les membres de la minorité et leurs amis, croient devoir s'en abstenir contre les candidats de leurs adversaires, ce n'est pas par l'impossibilité de les employer, mais bien par un juste sentiment de pudeur qu'ils laissent à chacun le soin d'apprécier.

Alph. DUPASQUIER,  
Membre de la minorité.

A. M. le Rédacteur du *Précurseur*.

Monsieur,

J'ai dit, dans ma lettre publiée hier, 3 juillet, que la note contre la candidature de M. Jars, insérée comme émanant de la commission du *Précurseur*, n'était point de cette commission. Je l'affirme de nouveau. Cet article, non plus que ceux insérés depuis avec la même désignation, ne sont point en effet l'œuvre de cette commission, puisque, toujours présent à ses séances, je sais que rien de semblable ne lui a été communiqué.

Au reste, ce n'est pas sans étonnement que j'ai vu dans le *Courrier français* arrivé le trois juillet à Lyon, ce même article contre M. Jars, inséré dans le *Précurseur* du 2, comme émanant de la commission de rédaction de ce journal. Je laisse à MM. les électeurs le soin de tirer les conséquences de ce fait important, et de juger par là de la confiance que méritent de semblables publications.

Agréer, etc. G.-Alphonse DUPASQUIER, électeur.

NOTE. — Nous sommes invités par M. le président de la commission du *Précurseur* à annoncer que les articles dont il s'agit ont été publiés par ordre de la commission réunie en majorité.

A. M. le Rédacteur du *Précurseur*.

Lyon, le 4 juillet 1831.

Monsieur,

D'après de nouveaux renseignements, puisés à des sources non équivoques, il résulte que M. Grandperret est dans une grave erreur, s'il pense qu'il n'y a point eu de réunion dans les campagnes : le contraire m'a été affirmé de la manière la plus positive.

Le 4<sup>e</sup> arrondissement électoral se compose des dix cantons ruraux de l'arrondissement de Lyon (environ 125 communes). On comprendra dès-lors aisément que, dans une si grande étendue, il n'y aurait pas moins de témérité à affirmer qu'il n'y a point eu de réunion, qu'à affirmer qu'il y en a eu partout.

C'est du reste une discussion bien vide et bien maigre en présence du grand procès qui s'instruit et que les électeurs vont bientôt juger; elle disparaît totalement surtout devant la candidature de M. Paulze d'Ivoy; plusieurs électeurs très-influents dans les campagnes m'ont assuré, de nouveau, qu'ils regardaient sa nomination comme certaine.

Veillez agréer, etc. V. L. CUSIN, électeur.

DÉS CHANCES POUR LA GUERRE ET POUR LA PAIX.

Avant-hier tout était à la guerre; le maréchal Soult présidait le conseil et donnait une direction nouvelle à nos relations avec les puissances étrangères; déjà plusieurs régiments se dirigeaient sur le Rhin; notre cabinet avait enfin reconnu que pour avoir la paix il fallait la conquérir; hier le baromètre politique, si variable depuis un an, paraissait annoncer un horizon serein; aujourd'hui les nouvelles sont en proportion presque égale pour la paix et pour la guerre. Nous ne savons ce qu'elles apprendront demain. Quand verrons-nous la fin de cet insupportable provisoire? Si le signal des combats ne doit pas être donné, pourquoi le désarmement général n'a-t-il pas commencé. Si nos hommes d'Etat n'ont plus l'espoir de conjurer l'orage, qu'attendent-ils donc encore? n'ont-ils pas reçu le refus positif et motivé

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

de l'Autriche à l'invitation qu'ils lui ont faite d'évacuer les Etats de l'Eglise, et de cesser ses armemens en Italie? Le sang ne coule-t-il pas de nouveau par torrens en Pologne; et peut-on se méprendre encore sur les intentions du cabinet russe? Mieux vaut la guerre qu'une anxiété si longue, elle constituerait du moins l'Europe pour un long avenir de stabilité.

Au milieu de cette fluctuation d'opinions contradictoires sur les chances de guerre, quelques faits apparaissent qui présagent une décision; on ne peut douter que le maréchal Soult n'ait donné l'ordre à une partie de nos troupes de commencer un mouvement, et l'intention de M. Casimir Périer de faire prendre à la France, dans ses rapports avec l'étranger, une attitude plus imposante ne nous semble pas moins évidente. Quel que soit le résultat des élections, notre cabinet sortira de sa ligne stationnaire. Il se mettra enfin dans le mouvement; tout l'annonce; il y a eu dans le voyage du roi des enseignemens qui n'ont pu être perdus, et dans la dernière émeute ainsi que dans les procédés récents des cours du Nord, d'utiles avis dont le gouvernement paraît disposé à se servir pour modifier sa politique.

Nos rapports avec l'Angleterre, s'ils durent tels qu'ils sont, assurent un avantage décidé à notre cause; jamais ils n'ont annoncé une union plus intime de sentimens et d'intérêts entre les deux nations. L'Angleterre partage toutes nos sympathies pour la Pologne. « Nous ne serions point étonnés d'apprendre incessamment, » dit le *Sun*, l'un de ses journaux, que l'escadre française partie de Toulon pour Lisbonne, s'est réunie à l'escadre anglaise de Portsmouth, et que l'une et l'autre font voile vers la mer du Nord, avec mission de donner quelque poids aux représentations de la France et de l'Angleterre en faveur des Polonais. Une telle démonstration d'unanimité aura plus de force sur l'esprit de Nicolas, que n'en peuvent acquérir tous les diplomates de l'Europe. Les escadres combinées seraient dans la Baltique avant la fin de juillet. La présomption de la Russie a dépassé toutes les bornes de la modération, et il est tems d'apprendre à l'autocrate que la patience a ses limites. Ce langage est celui de la plupart des feuilles de Londres. Que l'Angleterre renonce à sa neutralité égoïste, qu'elle marche franchement avec nous, et la cause de la liberté constitutionnelle sera pour toujours gagnée.

A Dieu ne plaise que nous conseillions la guerre, non parce qu'elle est juste, mais parce qu'elle doit nous profiter. Elle est à nos yeux le plus horrible des fléaux, et nous ne nous dissimulons aucun des maux qu'elle traîne à sa suite. Mais lorsqu'il y a justice, et surtout nécessité à la faire, lorsqu'elle n'est plus qu'un moyen de défense et de conservation, ne devient-elle pas un devoir sacré, et après avoir fait la part de ses inconvéniens ne convient-il point d'en examiner les avantages?

C'est par la guerre qu'une révolution se consolide. Sa consécration sur le champ de bataille est pour elle une condition indispensable de durée. Point de grande révolution qui n'ait été suivie de combats; nulle ne s'est maintenue qu'après avoir mis ses ennemis intérieurs et extérieurs hors d'état de lui nuire. Son salut n'est pas l'affection, c'est la crainte qu'elle inspire. Des victoires ont fait respecter le pouvoir de Cromwell, des victoires ont fait vivre la révolution anglaise de 1688; où celle d'Amérique et la nôtre en 1789, ont-elles acquis des éléments de durée et de force? sur le champ de bataille et non dans les négociations diplomatiques. Montrons-nous, comme en 1792, assez forts pour vaincre les puissances du Nord coalisées, nous serons certains alors qu'elles reconnaîtront sincèrement la légitimité de la révolution de juillet.

Non-seulement la guerre faite dans les limites de la défense des libertés constitutionnelles, et avec le concours de l'Angleterre, rétablirait au-dehors la considération de la France, elle ramènerait encore parmi nous l'ordre et l'harmonie. Nos dissensions cesseront au jour où le signal des combats se sera fait entendre; il n'y a guère d'autre moyen de réunir le mouvement et la résistance en une seule pensée comme en une force unique. Notre nation, quels que soient ses progrès dans la science de la liberté, aimera toujours à voir son souverain paré de la gloire militaire; le roi qui saura conduire son peuple à la victoire sera toujours plus respecté et mieux obéi chez lui. C'est donc pour la France un grand avantage de position que la guerre la plus nécessaire soit en même tems la plus juste.

Si l'esprit de Napoléon eût présidé aux délibérations de notre cabinet, il eût agi sans doute comme au tems de la merveilleuse campagne de 1809. Les dispositions de l'étranger connues, on eût vu nos armées en mouvement de toutes parts s'élançant en Belgique et en Italie, ressaisir nos frontières, annoncer des constitutions libres aux peuples, proclamer la reconstitution et l'indépendance de la Pologne, et fortes et de leur courage et de la sympathie des nations, faire de Paris la métropole de l'Europe constitutionnelle, et braver la vaine inimitié de l'étranger derrière les inexpugnables boulevards du Rhin, des Alpes et des Pyrénées, il est des conjonctures où le succès est dans le choix du moment, et où la témérité devient prudence.

Un autre système a été essayé, il est usé, et cependant les chances de paix sont aussi peu certaines qu'elles l'étaient après les trois journées. Notre cabinet, dont nous respectons les intentions, quoique à notre avis il se soit trompé, n'a rien obtenu en retour de sa longue et imperturbable condescendance. Il est tems pour lui de s'appuyer sur l'immense majorité des Français, qui

ne veut point une guerre de conquêtes, mais qui ne croit plus à la possibilité d'obtenir sans la guerre une paix franche et durable, et la consolidation de notre révolution.

SOCIÉTÉ DU BAZAR POLONAIS.

Le plus brave de tous les peuples dispute aujourd'hui sa liberté en invoquant la nôtre. Ce même peuple, qui combattit trente ans sous nos couleurs victorieuses, qui fut l'ami, le défenseur ardent de toutes nos gloires, qui maintenant tressaille encore à la pensée de nos révolutions, est en proie aux ravages d'une guerre sanglante et inégale. A peine un gouvernement parjure tombait-il sous le feu de nos barricades, qu'à son tour la Pologne s'éveillait en secouant sa chaîne. Nos jours de revers ou de triomphe ont été les siens: il y a solidarité de vie et de mort entr'elle et nous à l'avenir.

Lyonnais! vous nous entendrez: c'est pour elle qu'aujourd'hui nous vous implorons; pour elle qui, dans un élan de sublime courage, osa se mesurer, si faible qu'elle est en ressources et en soldats, avec le torrent du pouvoir absolu, qui la menaçait de toutes parts; pour elle dont les généreux enfans, jadis nos compagnons dans les batailles, sont encore maintenant comme l'avant-garde d'une cause sacrée; pour elle, enfin, qui nous sauve des agressions étrangères en jetant fièrement son épée dans la balance des cabinets européens.

Magistrats, banquiers, fabricans, artistes de tous les genres, citoyens de toutes les conditions, l'heure est venue de prouver vos sympathies à l'héroïque Pologne. Dès ce moment nous vous en offrons les moyens: un bazar est ouvert au Palais-des-Arts, dans une salle mise par M. le maire à la disposition de la société. Les dons faits par diverses classes de citoyens y seront reçus tous les jours de cinq à huit heures du soir. Une commission, spécialement chargée d'en donner récépissé, veillera à leur conservation jusqu'à l'époque de leurs ventes aux enchères publiques. C'est-là que nous vous excitons à apporter vos présens quels qu'ils soient. Que toute profession s'ingénie à composer elle-même son offrande: le riche donnera son or ou les superfluités du luxe, le fabricant ses étoffes, l'artiste un fragment de ses ouvrages, le simple ouvrier quelques heures de son travail, consacrées, sous les yeux du chef d'atelier, à l'exécution d'un objet quelconque. Hâtez-vous donc, Lyonnais! un grand anniversaire approche; il sera beau de voir votre œuvre de reconnaissance s'accomplir, ce jour-là même, pour vos frères de Pologne, au milieu de vos chants de joie et de liberté.

Au nom de la commission central e,  
Le secrétaire de la société, GRANPERRET.

ELECTIONS DE LA GARDE NATIONALE.

1<sup>re</sup> Légion, 2<sup>e</sup> bataillon, 1<sup>re</sup> comp. de voltigeurs.—Capitaine 1<sup>er</sup>, Jacques Lépine, 2<sup>e</sup> Dominique Chanel; lieutenant 1<sup>er</sup>, Claude-Antoine Chaine, 2<sup>e</sup> Philibert Martin; sous-lieutenant 1<sup>er</sup>, Jean-Pierre Grand, 2<sup>e</sup> Victor Verchère.

1<sup>re</sup> Légion, 2<sup>e</sup> bataillon, 3<sup>e</sup> comp. de voltigeurs.—Capitaine 1<sup>er</sup>, Pierre-Charles Chiboust, 2<sup>e</sup> Auguste Delore; lieutenant 1<sup>er</sup>, Henri Bremond, 2<sup>e</sup> Isidore Drivet; sous-lieutenant 1<sup>er</sup>, Joseph-Marie Monerat, 2<sup>e</sup> Jean-François Vuilliermet.

2<sup>e</sup> Légion, 1<sup>er</sup> bataillon, 3<sup>e</sup> comp. de grenadiers.—Capitaine 1<sup>er</sup>, Michel Millon, 2<sup>e</sup> Jean Boutet; lieutenant 1<sup>er</sup>, Ant.-Marie Charvériat, 2<sup>e</sup> Jean-Pierre Chevillard; sous-lieutenant 1<sup>er</sup>, Ganin, 2<sup>e</sup> Philibert Lafond.

2<sup>e</sup> Légion, 1<sup>er</sup> bataillon, 5<sup>e</sup> comp. de voltigeurs.—Capitaine 1<sup>er</sup>, J.-Baptiste Rivière, 2<sup>e</sup> Joseph-Henri Richard; lieutenant 1<sup>er</sup>, P.-B. Simon, 2<sup>e</sup> Claudius Pichot; sous-lieutenant 1<sup>er</sup>, César Luquet, 2<sup>e</sup> Antoine Marguerat.

3<sup>e</sup> Légion, 4<sup>e</sup> bataillon, 2<sup>e</sup> comp. de grenadiers bis.—Capitaine 1<sup>er</sup>, Joseph Brunet, 2<sup>e</sup> Juste Bessy; lieutenant 1<sup>er</sup>, Antoine-François Michel, 2<sup>e</sup> Jean Gaudin; sous-lieutenant 1<sup>er</sup>, Fleuri Champain aîné, 2<sup>e</sup> Gabriel Némoz.

3<sup>e</sup> Légion, 4<sup>e</sup> bataillon, 2<sup>e</sup> comp. de voltigeurs bis.—Capitaine 1<sup>er</sup>, Philippe Eparvier, 2<sup>e</sup> Berger; lieutenant 1<sup>er</sup>, Jean-Antoine Pichon, 2<sup>e</sup> Christophe Coquery; sous-lieutenant 1<sup>er</sup>, Louis Delorme, 2<sup>e</sup> Antoine Pizard.

3<sup>e</sup> Légion, 2<sup>e</sup> bataillon, 4<sup>e</sup> comp. de voltigeurs.—Capitaine 1<sup>er</sup>, Pierre Margery, 2<sup>e</sup> Paul Guirodet; lieutenant 1<sup>er</sup>, Jean-Jacques Dauder, 2<sup>e</sup> Glibert Mazeriat; sous-lieutenant 1<sup>er</sup>, Mathieu Abel, 2<sup>e</sup> Joseph Carrier.

3<sup>e</sup> Légion, 2<sup>e</sup> bataillon, 3<sup>e</sup> comp. de grenadiers.—Capitaine 1<sup>er</sup>, Antoine Michel, 2<sup>e</sup> Joseph Dubois; lieutenant 1<sup>er</sup>, Pierre Siméon, 2<sup>e</sup> Antoine Falcouz; sous-lieutenant 1<sup>er</sup>, Joseph Pérouse, 2<sup>e</sup> Jean-Baptiste Prost.

— Dans notre n° du 23 juin, 2<sup>me</sup> colonne, 24<sup>me</sup> ligne: au lieu de M. Philippe Guillet, capitaine 1<sup>er</sup> de la 3<sup>e</sup> légion, lisez: de la 2<sup>e</sup> légion.

La vente des livres doubles de la bibliothèque a commencé le 28 juin, beaucoup d'amateurs s'y étaient rendus. Leur nombre s'augmentera encore, car le catalogue de ces livres est riche en ouvrages rares et estimés. Une occasion aussi précieuse ne saurait se reproduire.

AVIS.

Le premier du présent mois de juillet, on a trouvé sur le rivage du Rhône, en amont du pont de la Guillotière, vis-à-vis le port au bois, le cadavre d'un homme inconnu noyé, paraissant âgé de 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, d'une forte corpulence, cheveux châtain-foncé, front couvert, nez petit et épâté, bouche petite, dents belles, menton rond saillant, barbe légère; entièrement nu.

Les personnes qui pourraient donner des renseignemens sur cet individu, et sur les causes présumées de l'événement qui a produit sa mort, sont priées de les adresser à la préfecture du Rhône, bureau de la police.

Les bruits les plus contradictoires ont couru sur l'issue du conseil tenu au retour du roi. Nous pensons que celui d'une réconciliation, ou du moins d'un ajournement jusqu'à l'issue des élections, mérite seul quelque créance. MM. Soult et Périer se sont, dit-on, embrassés avant-hier.

— La défaveur des fonds tient tout simplement à la position embarrassée de la place.

— M. le général Pelet et M. Remusat, l'un chef du dépôt de la guerre, l'autre sous-secrétaire d'Etat *in partibus* de la présidence du conseil, viennent de publier, le même jour, à Toulouse, une déclaration contraire au principe d'hérédité de la pairie. Ces deux candidats, à ce que nous croyons, n'auraient point caché leur opinion même quand elle eût été susceptible de choquer le ministère; mais depuis déjà plusieurs semaines le gouvernement a pris l'habitude d'entendre de la bouche même de ses agens les plus intimes un désaveu du principe sur lequel il y a deux mois il appuyait sa force. On dit que dans le conseil d'hier il a été déclaré que l'opinion *entière* du pays désavouait et repoussait même l'hérédité, ailleurs que sur le trône. Il y a deux mois on parlait autrement.

Les élections dans quatre jours auront achevé de faire connaître la pensée du pays.

— On continue beaucoup de s'occuper à Paris de la manière dont seront célébrées les Trois-Journées. Il paraît certain que le programme des fêtes de juillet sera publié dans le *Moniteur* de lundi. Voici ce qu'à ce sujet nous avons recueilli de plus détaillé. Une fête funèbre sera célébrée le 27. Ce jour-là la Bourse et les théâtres seront fermés. Un cortège où seront invités les ambassadeurs des puissances étrangères, les chambres, les blessés, les décorés de juillet, et des députations de toutes les gardes nationales et tous les corps de l'armée, partira de l'Hôtel-de-Ville, le roi en tête, et ira par la rue St-Antoine et les Boulevards, gagner la Madeleine, où deux discours seront prononcés pour inaugurer ce temple comme un monument national: l'un des discours sera prononcé par un ministre, l'autre par M. l'abbé Paravey, celui qui, le 30 juillet 1830, bénit les sépultures du Louvre. On croit que le roi parlera aussi.

Le fronton de la Madeleine portera en lettres de bronze cette inscription: *La France à ses libérateurs*. Des tables d'airain sur les murs intérieurs du monument porteront les noms de tous les combattans de juillet morts ou décorés. Le canon tirera de quart d'heure en quart d'heure pendant toute la journée du 26. Les veuves et les enfans des victimes, habillés aux frais de l'Etat, seront invités au cortège. Le 28 et le 29, on célébrera par des revues, des prix, des illuminations, le retour de la liberté. Pendant les trois journées, il sera fait à toutes les familles indigentes des distributions de comestibles à domicile. Les gardes nationales seront invités par ordre du jour à garder, pendant les trois fêtes, le costume de la milice citoyenne.

Il doit être fait mention dans le rapport du désir qu'aurait éprouvé le gouvernement de célébrer au 14 juillet l'anniversaire de la prise de la Bastille; mais cet anniversaire est réuni à celui des trois journées.

— Dans le comité secret du congrès belge tenu avant-hier, il a été question de la manière dont le prince Léopold s'était exprimé vis-à-vis la députation, au sujet de ses rapports avec la France. Le prince, suivant un des députés, aurait affirmé que notre alliance était celle qu'il désirait le plus, et témoigné que si la France eût regardé son avènement au trône comme hostile à ses intérêts, il n'eût point accepté la couronne.

A onze heures, le roi, la reine et M<sup>me</sup> Adélaïde sont parti pour Paris.

La garde nationale de Meudon a relevé celle de Versailles.

Le roi est arrivé au Palais-Royal à onze heures et demie.

Amidi, le roi a présidé le conseil des ministres.

Un grand nombre d'électeurs du 3<sup>e</sup> arrondissement électoral de Paris se sont réunis ce matin à la salle des Menus-Plaisirs, pour procéder à un scrutin préparatoire. Le nombre des votans a été de 649. M. J. Laffitte a réuni 360 voix; MM. Odier, 252; Drouot, 25; Chiuard, 11; voix perdue, 1.

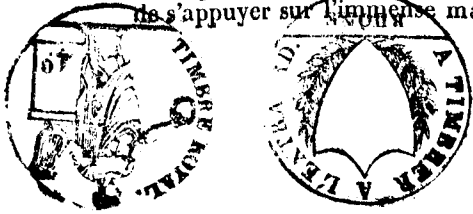
— Il y a eu ce soir une réunion de MM. les électeurs du cinquième arrondissement, pour procéder à un scrutin préparatoire. M. Eusebe Salvete est le candidat de cet arrondissement. Il a fait une profession de foi, dans laquelle il a exprimé le plus sincère dévouement au trône de juillet, et la plus haute opposition à l'hérédité de la pairie. Ce candidat a été à diverses reprises, interrompu par les applaudissemens. Le nombre des électeurs était de 400; le scrutin préparatoire lui a donné 371 voix, et M. Jacques Lebevre en a obtenu 25.

— L'opposition nous donne en ce moment un singulier spectacle et qui lui prouvera sans doute à elle-même quand on le lui aura fait remarquer, qu'elle s'était peut-être un peu jouée du public, en attaquant la marche du gouvernement avec la violence, l'amertume et l'exagération qu'elle y a mis depuis deux mois.

Voyons en effet ce qui se passe dans la capitale, foyer des plus grandes ardeurs politiques.

Le moment est venu où le pouvoir comparait devant l'opinion, où l'opinion à son tour est appelée par ses choix dans les élections à formuler et ses griefs et ses exigences. Le scrutin va, par des noms propres, nous traduire tout ce qu'a laissé de réel dans les esprits la longue et journalière action de la presse périodique, et nous donner par la variété ou l'éclat des candidatures le mot de tous les partis.

Et voici qu'en lisant dans tous les journaux la liste des candidats de l'opposition pour Paris, nous y trouvons à plusieurs reprises l'honorable M. Laffitte. Certes, personne plus que nous ne rend justice au dévouement de celui que la France peut appeler l'un



de ses meilleurs citoyens. Notre sympathie lui est toute acquise, mais ce n'en est pas moins avec un sentiment d'heureuse surprise que nous voyons l'opposition se résumer tout entière dans sa triple candidature. Entendant chaque jour contre la marche du gouvernement des Philippiques aussi violentes que peu fondées, nous ne nous serions pas attendus à les voir couronner par une aussi sage expression électorale.

Au fond, l'opposition ne pense donc pas du gouvernement tout le mal qu'elle en exhale dans ses jugemens quotidiens, puisqu'elle en est réduite à prendre pour terme de son blâme contre l'administration qu'elle accuse, et en politique intérieure et en politique extérieure, M. Laffitte, qu'elle attaquait aussi quand il était au pouvoir, et qui, ministre depuis sa part courageuse à la révolution de juillet, a comme président du conseil, ouvert, entretenu et conduit les affaires extérieures, objet particulier de tant d'injustes reproches, dans les voies où elles n'ont fait depuis que continuer de se mouvoir.

De deux choses l'une : ou l'opposition dans ses hostilités contre le ministère, grossit sa voix bien-au-delà de sa propre pensée, puisqu'au moment de donner à ses plaintes un caractère positif, elle les réduit par la candidature multiple de M. Laffitte, à une expression si honorable et si modérée, qu'elle a presque l'air d'un démenti ; ou l'opposition ne croit pas que les électeurs partagent l'aéreté de ses sentimens contre le pouvoir actuel, puisqu'après avoir cherché à les entraîner par ses paroles jusqu'à la partialité de son mécontentement, elle recule jusqu'à leur modération.

Dans les deux cas, l'opposition violente est jugée.

(*Message.*)

—Ainsi que nous le présumions, les bruits de troubles à Bruxelles répandus à la Bourse d'hier, n'étaient point fondés. Le comte d'Appony, que l'on annonçait comme parti de Paris, assistait paisiblement à un banquet diplomatique donné par M. de Rothschild, et l'artillerie de Vincennes n'attérait pas ses chevaux.

Ces bruits bien démentis, on pouvait croire à une hausse pour la Bourse d'aujourd'hui : il n'en a rien été : il faut donc croire que la situation de la place n'était point étraugère au mouvement des fonds.

Nous laisserons donc les spéculateurs s'évertuant à imaginer quelque nouvelle qu'ils puissent exploiter, ne fût-ce qu'une heure : mais nous ne perdrons pas de vue pour cela les événemens qui se préparent à Bruxelles et ailleurs.

La protestation que prépare la minorité du congrès résume les griefs de l'opposition contre la marche suivie dans la négociation. Quel que soit le résultat de cette démarche dans le sein du congrès, elle peut vivement réagir sur les masses, surtout si, comme on l'annonce, elle est signée par quarante membres, qu'elles sont habituées à considérer comme les organes des intérêts de la révolution de septembre.

Notre gouvernement paraît comprendre la portée de ce qui se prépare ; et si l'artillerie de Vincennes n'est pas partie, on envoie de Douai à Sedan, et des troupes s'approchent successivement de cette partie de la frontière.

Le ministère serait blâmable de ne pas prendre des précautions.

Il ne peut ignorer la partialité que montre la Prusse pour la Russie, au grand préjudice des Polonais : il la déplore sans doute, la blâme *in petto* ; mais si ce qui se passe près de Thorn se renouvelait vers Maëstricht, ou sur la limite du grand-duché, le blâme ne suffirait plus. Il faut donc qu'il se tienne en mesure d'agir, et nous ne voyons pas pourquoi les journaux ministériels semblent révoquer en doute ce qui n'est, après tout, que bien naturel.

(*Journal du Commerce.*)

—Le débat engagé devant les électeurs entre le ministère et l'opposition ne porte guère que sur les questions de l'ordre moral et politique, celles qui intéressent le développement de nos institutions et le maintien de la dignité nationale. Ce fait seul suffirait à la condamnation du ministère du 13 mars : car la défiance qu'inspire une mauvaise administration est la seule cause qui puisse à ce point faire oublier aux masses les soins qu'il d'ordinaire les préoccupent le plus, ceux de leurs intérêts positifs et de leur prospérité matérielle.

Cependant, à entendre ce ministère à son début, sa mission était de faire prédominer les intérêts de cet ordre, et de fortifier le pouvoir de la sympathie des classes laborieuses, en s'occupant avec le zèle le plus actif et le plus vigilant de remédier à leurs souffrances. Sa présence seule, en relevant le crédit, devait imprimer un élan nouveau à l'industrie : ce mouvement serait bientôt entretenu et fécondé par une série de mesures habiles qui feraient couler à pleins bords les sources de la prospérité publique. On eut généralement foi dans ces promesses ; le pays avait besoin d'y croire, et les voix défiantes qui s'élevèrent, la nôtre était du nombre, furent accusées d'hostilité turbulente et systématique. Le ministère sut tirer fort bon parti de la faveur qui l'avait accueilli : il se fit voter une loi martiale, deux cent millions de crédits au-delà de ce que M. Laffitte avait jugé suffisant pour toutes les éventualités, quinze cent mille francs pour des dépenses secrètes de police : un blanc seing universel lui fut remis pour vendre des bois, asséoir des impôts, ouvrir des emprunts, changer les tarifs et les réglemens des douanes.

La session close, les promesses furent renouvelées. « Bientôt, dit le *Moniteur* du 1<sup>er</sup> mai, les questions d'entrepôt seront débattues, des systèmes de canalisation examinés ; la concordance des lois poursuivie avec ardeur : la politique spéculative fera place à l'administration pratique, car la liberté n'est que l'instrument de la civilisation, et les peuples ne vont à la conquête des idées que pour s'assurer la satisfaction de leurs intérêts. »

On manifestait en même tems l'intention de ramener les esprits à l'examen des questions de législation positive, d'économie politique, de commerce, d'agriculture et d'industrie, sur lesquelles devait désormais s'exercer toute la sollicitude du pays. A cette époque aussi fut écrite la fameuse circulaire où tous les préfets étaient invités à préoccuper surtout les esprits d'améliorations positives, et ce fut sous la même inspiration que furent prononcées pendant le voyage de Normandie tant de dissertations sur le danger des théories imaginaires.

Comment se fait-il donc que les théories soient plus en crédit que jamais, malgré tant d'efforts pour en détourner l'attention publique ? Nous en voyons deux raisons : la première, c'est que tout en cajolant les intérêts, le ministère n'a su rien imaginer pour les satisfaire, ni donner par des actes d'administration des élémens à la discussion des questions positives. La seconde et la principale, c'est que les doctrines de ce ministère menacent les intérêts moraux et politiques de la révolution de juillet, intérêts qui priment nécessairement sur tous les autres.

—Le seul moment depuis les journées de juillet où l'on ait joui d'une assez grande liberté d'esprit pour s'occuper sérieusement des affaires, a été l'époque du ministère Laffitte. Ce ministère s'est trouvé placé dans les circonstances les plus critiques que l'on ait

vues depuis la révolution : et cependant, au travers des plus graves préoccupations politiques, on fondaient un système nouveau de contributions directes ; on discutait les questions d'amortissement et de crédit public : on allégeait de trente millions le fardeau des impôts indirects ; l'œuvre immense du budget était préparée sur un plan nouveau. La presse entraînait avec zèle dans cette carrière d'améliorations positives, et laissait souvent reposer les théories politiques pour s'occuper de questions d'application. Faut-il dire la raison de cette disposition des esprits, si différente de celle que nous voyons aujourd'hui ? C'est que le nom du chef du cabinet était une garantie rassurante pour la révolution de juillet : c'est que l'on savait que dès l'origine de cette révolution, M. Laffitte l'avait comprise et s'était identifié avec elle ; c'est que malgré les erreurs où l'entraînait un caractère trop facile, ceux qui critiquaient le plus vivement les actes de son ministère n'eurent jamais l'idée de révoquer en doute la droiture de ses intentions, et la pureté de son patriotisme. L'on pouvait alors porter son attention sur les questions économiques et administratives, parce que l'on était rassuré sur les principes et sur l'honneur national, confiés à la garde d'un homme d'état que l'on savait incapable de violer ce dépôt sacré. Et voilà aussi pourquoi au sortir des affaires, M. Laffitte a retrouvé sa popularité intacte, et pourquoi il recueille en ce moment, par les candidatures multipliées que lui défèrent les collèges électoraux, les témoignages les plus expressifs de l'estime et de la faveur publiques.

Un journal ministériel s'en étonne ce soir : c'est M. Laffitte, dit-il, qui a ouvert, entretenu et conduit les affaires extérieures, objet de tant de reproches, dans les voies où elles n'ont fait depuis que continuer de se mouvoir. Si cette assertion était vraie, l'opposition serait en effet coupable d'une grande inconséquence. Mais la politique extérieure de M. Laffitte n'eut heureusement pour sa renommée, rien de commun avec celle de M. Périer. M. Laffitte voulait la paix, mais il disait hautement qu'il nous appartenait de l'imposer à l'Europe, au lieu de la recevoir d'elle. Il pensait que la France, si son honneur le demandait, devait faire la guerre avec tous ses moyens, sans en exclure la propagande. Il disait : nous ne souffrirons pas que le principe de non-intervention soit violé, et l'Autriche se le tenait pour dit : tandis que l'avènement de M. Périer a été le signal de l'invasion de la Romagne. M. Laffitte avait énergiquement décliné les prétentions de la conférence de Londres à recueillir l'héritage de la sainte-alliance, et M. Périer n'a rien eu de plus pressé que de les reconnaître : M. Laffitte avait refusé d'admettre les protocoles usurpateurs, et M. Périer, au contraire, a adhéré à ces actes déclarés par son prédécesseur incompatibles avec le principe fondamental de notre révolution.

Ces faits expliquent pourquoi l'opinion publique met une si grande différence entre ces deux hommes d'état. Ils font comprendre aussi pourquoi nous sommes aujourd'hui si loin des discussions d'affaires et d'intérêts positifs, qui sont sans contredit les plus profitables au pays. Tant que le pouvoir ne sera pas rentré dans les voies de la révolution de juillet, tant que les principes fondamentaux de l'ordre politique ne seront pas pleinement garantis, il faudra se résigner à voir les forces morales du pays se consumer dans des luttes ingrates et stériles ; la discussion des théories aura le pas sur celle des affaires, et les améliorations que réclame impérieusement l'état souffrant du pays seront ajournées indéfiniment.

(*Journal du Commerce.*)

—L'armée polonaise avait tenté un grand mouvement vers Siedlee dans l'espoir de surprendre le général Kreutz ou de forcer le général en chef ennemi à rappeler ses divisions de droite qui sont dans le palatinat de Plock, et à repasser sur la rive gauche du Bug. Cet espoir a été déçu : Skrzinecki est rentré à Praga le 20. On ignore ses projets actuels.

Les Russes, maîtres de la ville de Plock, sont en force sur la rive droite de la Vistule. On leur suppose toujours l'intention de passer le fleuve. Ils continuent à recevoir leurs approvisionnements de la Basse-Vistule, et la forteresse prussienne de Thorn est devenue pour eux en quelque sorte une place de dépôt.

Nous avons déjà qualifié de révoltante la partialité du gouvernement prussien envers les Russes, contre le vœu bien connu de la nation prussienne qui applaudit généreusement aux nobles efforts de la Pologne.

Cette partialité se déguise en vain. Des agens russes, des entrepreneurs de vivres, des intendans militaires déguisés en négocians, sont à Thorn, à Dantzick, et sur la frontière russo-polonaise, occupés à charrier des munitions de bouche et de guerre, que l'on fait passer comme marchandises. Les convois destinés à l'armée russe circulent aussi librement et avec plus de célérité qu'en Russie même ; tandis que les Polonais ne peuvent faire entrer chez eux ni une arme ni un baril de poudre, et que l'on arrête aux frontières prussiennes tout ce qui peut être de quelque utilité aux défenseurs de la Pologne.

Si au lieu de la frontière de Prusse, il existait de ce côté une plage ou un désert, ou seulement un état dont la neutralité fut seulement impartiale, il serait impossible aux Russes de se maintenir à Plock ; ils auraient même les plus grandes difficultés à se maintenir sur la Narew, car le général Toll est entièrement coupé de ses communications avec la Russie par les progrès immenses de l'insurrection lithuanienne.

Le général Toll n'avait plus de base d'opérations, il se trouvait en l'air, comme on dit, et quarante à cinquante mille hommes pouvaient être réduits à manquer de pain et de poudre, si Gielgud s'empara de Wilna. Mais Toll a pris maintenant pour base et pour point d'appui militaire la frontière de Prusse ; toutes les ressources nécessaires à une armée lui arrivent de la Basse-Vistule ; il n'a plus à s'inquiéter de ses communications avec la Russie, et il est à même de tenter une opération sur le centre.

C'est ce qui nous fait ajouter créance au bruit qui lui prête l'intention de franchir la Vistule pour marcher sur Varsovie. Il serait possible même qu'il en ait reçu l'ordre positif de Pétersbourg. Le gouvernement russe doit être impatient d'en finir : l'incendie de l'affranchissement et de la nationalité a gagné toutes les anciennes et vastes provinces polonaises ; on espère, en éteignant le foyer central, voir ensuite tomber d'elles-mêmes ces insurrections émancipées de Varsovie.

Il est probable que le cabinet russe verra tromper son attente. L'armée ennemie aura simultanément à faire le siège de Modlin et de Varsovie. La défense de ces places peut durer quatre mois. Les insurrections extérieures, déjà puissantes, deviendront plus formidables, et seront peut-être à même, à leur tour, de marcher victorieuses au secours de Varsovie.

Nous avons dit que l'armée centrale polonaise est revenue à Praga avec le généralissime.

Au midi, le général Romarino a passé la Vistule à Pulawy pour aller se joindre au général Chrzanowski, à Zamosc.

En Lithuanie, les affaires sont dans une brillante situation. Le

général Gielgud est à la tête de 40,000 hommes. On peut dire désormais l'armée de Lithuanie. Son centre est à Mariampol (autrefois Staropol), sa gauche dans la province maritime de Samogitie, et sa droite à Lida, sur la route de Slonim à Wilna. Elle a un pont sur le Niémen (autrefois la Memel) à Oliitta, et ses opérations sont dirigées à la conquête de Wilna.

C'est le général Chlapowski qui forme la droite de l'armée de Lithuanie. Après s'être détaché de la grande armée polonaise à Drohizim, sur le Bug, il s'est dirigé au nord sur Bielsk, de-la sur Wolkowisk, et enfin sur Lida, d'où il s'est mis en communication avec le général en chef Gielgud.

Les forces de l'empire russe sont considérables et redoutables encore sans doute, et cet empire fondé par la conquête, animé par le despotisme et l'orgueil, tentera de grands efforts pour ne pas subir l'humiliation d'un démembrement. Mais il y a bien de la puissance dans l'élan d'un peuple qui renait tout-à-coup avec son antique énergie, et dans lequel toutes les classes, peuple, nobles, prêtres, paysans, esclaves, les dames même sont animés d'un commun sentiment d'affranchissement national.

—Tandis que, dans le silence barbare de la diplomatie, les cent voix de la presse expriment les vœux des peuples pour l'héroïque Pologne, ces vœux se manifestent officiellement dans les représentations adressées à l'empereur d'Autriche par les comités de Hongrie. Ils n'ont pas perdu, eux du moins, la mémoire de Jean Sobieski. Ils évoquent son ombre, et, dans leur chrétienne reconnaissance, ils la placent, comme un accusateur sublime, sous le dais impérial. Souvenez-vous, disent-ils, à leur souverain, que vous ne seriez pas aujourd'hui roi de Hongrie, si Vienne, l'empire et la chrétienté n'avaient été délivrés du joug ottoman par les pères de ces héros que vous laissez massacrer à nos portes par les Turcs du Nord. Laissez-nous rendre à nos frères les armes qui sauvent nos ancêtres, et qu'en partageant avec eux nos munitions et nos faulx, nous puissions effacer l'ignominie d'un autre partage.

La noble initiative que les Hongrois viennent de prendre s'explique non-seulement par les souvenirs de gloire et de fraternité qui les unissent aux Polonais, mais surtout par le caractère de cette fière et généreuse nation, qui, malgré la dégénération des institutions du moyen-âge, a toujours conservé d'antiques traditions de liberté. Le diplôme du roi André, espèce de Charte constitutionnelle du 15<sup>e</sup> siècle, reconnaissait formellement aux Hongrois de prendre les armes contre leur roi dans le cas où il violerait leurs franchises.

L'union du prince avec le peuple y a toujours été regardée comme reposant sur un contrat synallagmatique, et les énergiques protestations de la diète apprirent à Joseph II mourant que ce premier article de leur symbole politique n'était pas effacé dans le cœur des Hongrois. On conçoit qu'une nation nourrie dans ces sentimens ne soit pas fort disposée à vénérer l'exercice d'un droit légitime dans l'assassinat de la Pologne.

Les institutions aristocratiques, qui y sont encore en pleine vigueur, concentrant les propriétés dans certaines classes, à l'exclusion des masses, la Hongrie est, sous le rapport des droits civils, fort en arrière de plusieurs autres peuples. Mais, en ce qui tient aux droits politiques dont une grande partie de la population hongroise est aussi privée, sommes-nous en France beaucoup plus avancés, de fait, sous l'empire d'une loi qui interdit à l'immense majorité de la nation toute participation à la souveraineté électorale ? Du moins, le système hongrois est l'œuvre du tems, il a sa racine dans les mœurs, les habitudes sociales de la nation, et il n'est pas en contradiction avec lui-même. Mais nous, après quarante ans d'une lutte qui a pour but le triomphe du principe démocratique, nous nous mettons, pauvres écoliers des doctrines, à reconstruire une aristocratie factice, que repoussent les mœurs et les idées dominantes, et qui certes ne compense point par une bienfaisante influence son incompatibilité radicale avec les élémens de l'ordre social nouveau. Car la terrible juridiction que l'oligarchie industrielle exerce sur le peuple des ouvriers ne ressemble guère au patronage de l'aristocratie territoriale de la Hongrie, à l'abri duquel tout un peuple de fermiers jouit d'un sort comparativement bien préférable. Avant de traiter avec dédain les institutions des autres Etats, commençons par mettre les nôtres en harmonie avec nos propres principes : jusque-là soyons modestes.

Les sentimens de liberté qui vivent en Hongrie ont été favorisés par le clergé, qui jamais n'accueillit les doctrines serviles du gallicanisme. On sait qu'à l'époque où le symbole politico-religieux de 1682 consacra l'idolâtrie du pouvoir, le clergé hongrois se hâta de le frapper d'un anathème solennel. Il était accoutumé à entendre d'autres doctrines dans son vieux latin catholique, et la langue des courtisans de Louis XIV ne lui para être qu'un dérivé de la langue dégénérée du Bas-Empire, de ce dialecte de cour que le gallicanisme grec avait parlé, à genoux, dans les palais de Byzance.

Lorsque les idées que la civilisation nouvelle tend à réaliser se seront combinées avec les hautes qualités qui forment le fonds du caractère hongrois, ce peuple jouera un rôle éclatant sur la scène de l'avenir. Les accents qu'il vient de faire entendre sont un beau présage. Tandis que la diplomatie, sourde et muette, ne répond pas même, par un mot de miséricorde, aux cris de la Pologne et de l'humanité, les comités de Hongrie prononcent hautement et distinctement le mot de justice. Les peuples béniront ce langage, et Dieu aussi, car ce mot est son nom. (*Avenir.*)

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

BELGIQUE. — Bruxelles, 29 juin.

Nous n'avons point l'intention d'examiner à fond aujourd'hui la situation nouvelle où se trouve placée la Belgique, par suite de la note diplomatique communiquée hier au congrès par M. Lebeau : c'est, à notre avis, un document d'une trop haute importance pour qu'il soit possible, en quelques heures, de l'apprécier à sa juste valeur, et de voir, d'une manière juste et complète, tous les résultats qu'il peut amener.

Nous nous bornerons à constater deux choses : la première, c'est que la conférence a cédé sur ses prétentions quant au Luxembourg ; la seconde, c'est qu'elle est revenue à des sentimens d'équité sur le partage de la dette.

Nous voyons bien dans cette conduite le désir d'arranger nos affaires pour éviter la guerre, ou celui de prolonger les négociations pour s'y préparer ; mais, jusqu'à présent, il nous est impossible d'apercevoir une conclusion définitive, alors même que le congrès adopterait sans mot dire les 18 articles proposés.

En effet, il faut encore le consentement du roi Guillaume pour en terminer, et nous savons tous combien notre ex-roi est peu disposé à faire des concessions.

Au bout de toutes ces phrases se trouve certainement la guerre,

ou entre nous et la Hollande, ou entre nous, la France et l'Angleterre d'un côté, les trois puissances du Nord et la Hollande de l'autre; la question à examiner dans l'intérêt de la Belgique est donc celle-ci: Convient-il d'accepter le roi Léopold et les conditions qu'il nous apporte, avant de commencer la guerre? Convient-il, au contraire, de marcher en avant sans une solution définitive de notre état futur? Nous avouons que cette question nous paraît tellement ardue et compliquée, que nous n'osons nous prononcer avant un mûr et sévère examen. (L'Indépendant)

— Les dernières tentatives que l'on annonçait comme aplanissant chaque jour une des cent difficultés de notre situation diplomatique, n'ont rien produit, rien achevé, et l'indébrouillable *statu quo* des négociations est resté intact et hors d'état de pouvoir se dégrossir et s'entamer que par le canon.

Un 26<sup>e</sup> protocole, des formes, des phrases moins insultantes, mais la même fixité dans les exigences, voilà ce que nous avons gagné; et le Luxembourg, et le Limbourg, et la rive gauche de l'Escaut, enfin, tous les points litigieux, excepté peut-être la dette, attendent encore des négociations et des conférences.

Faut-il donc que nous passions par toutes les épreuves d'humiliation et de patience, avant d'arriver à ressaisir notre dignité et notre honneur!

Faut-il que nous ayons dû essayer l'affront de 26 protocoles, avant que l'orgueil des Belges parle haut à nos représentants, et leur dicte une proclamation de guerre!

(Courrier des Pays-Bas.)

ALLEMAGNE. — Francfort, 27 juin

Le voyage inopiné que vient de faire sur le continent la duchesse de Berry a fait quelque sensation; les versions varient: d'après les uns, elle se rendra en Suisse, tandis que, d'après les autres, elle se dirige vers les états autrichiens, où elle va établir sa résidence à Gratz, capitale de la Styrie.

Il y a quelque temps que le bruit avait été répandu que des troupes autrichiennes allaient occuper plusieurs contrées de l'Allemagne, pour y contenir et étouffer l'esprit populaire, qui, dernièrement, avait manifesté des symptômes alarmants. Ces bruits avaient été depuis démentis, sinon officiellement, cependant d'une manière officieuse, sans que cependant les populations respectives, menacées de l'invasion, se fussent entièrement rassurées. Maintenant, nous apprenons que réellement une partie des renforts autrichiens destinés pour la forteresse de Mayence, va prendre des cantonnements dans les bailliages de Nassau qui avoisinent cette place.

C'est jeudi prochain que la diète germanique va rentrer en séance, pourvu que le retour de MM. de Munch et de Nagler, qui est fixé pour après-demain, n'éprouve pas de nouveaux retards.

ITALIE. — Milan, 25 juin.

Des lettres de 23, de Bologne, assurent que les Autrichiens ne quitteront pas cette ville pour le 1<sup>er</sup> juillet, et que le cardinal Oppizzoni a obtenu du général prince Benthelm de faire apporter un délai à l'évacuation, afin de pouvoir organiser des forces suffisantes pour contenir la population, qui ne paraît nullement disposée à se soumettre à la restauration. De cette manière les Autrichiens occuperont les légations pour satisfaire au désir du saint-père. Nos grandes villes ont été évacuées par les corps hongrois et tyroliens qui y tenaient garnison. Le général Frimont est en tournée pour inspecter les différents corps sous ses ordres. On attend à Milan le général Bianchi, qui doit prendre le commandement du corps qui est sur les frontières du Piémont.

Des lettres de Modène annoncent que le duc a commué la peine de galères à temps prononcée par le tribunal *stataro* le 14 juin, contre 107 individus, en celle d'une réclusion pour le même temps dans des couvens de jésuites. Ainsi les RR. PP. de Loyola sont devenus à Modène les geoliers des patriotes. Pour ce qui regarde la confiscation des biens des condamnés, S. A. R. a ordonné qu'après avoir satisfait aux frais et amendes, et après avoir accordé aux femmes et aux enfans des moyens de subsistance, le reste soit donné aux couvens et aux pauvres.

Les veuves des malheureux Menotti et Borelli reçoivent une pension viagère de quatre livres de Modène par jour. Menotti possédait la plus belle fortune du Modénais, et Borelli avait de l'aisance et gagnait beaucoup par ses talens.

M. le Rivière, libraire, place d'Albon, au coin de la rue du Pont de Pierre, à Lyon, vient d'ouvrir un cabinet littéraire, où l'on trouve les ouvrages les plus nouveaux, les journaux de Paris et des principales villes des départemens. Au moyen de son correspondant à Paris, elle se charge, à des prix très-modérés, des abonnemens aux journaux, pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> jours, ou pour certaines heures déterminées de ces mêmes jours.

LIBRAIRIE.

(8100) Louis BABEUF, rue St-Dominique, n° 2.

EN VENTE:

CONSERVERONS-NOUS L'HÉRÉDITÉ DE LA PAIRIE?

Par Alphonse RATER, ancien Député de la Loire.

Brochure in-8°.—Prix: 50 c.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8098) Par jugement du tribunal de première instance de Lyon, en date du vingt-neuf juin mil huit cent trente-un, et qui sera enregistré, le sieur Hilaire Robier, marchand et propriétaire, demeurant à la Croix-Rousse, grande rue, n° 50, a été séparé de corps et de biens d'avec Denise Brun, sa femme, actuellement renfermée dans la maison de détention de Lyon.

M<sup>e</sup> Blanc, avoué près le susdit tribunal, demeurant à Lyon, quai de Bondy, n° 162, a occupé pour le sieur Robier dans l'instance qui a précédé ce jugement.

Pour extrait: Signé BLANC, avoué.

(8091) Par jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, le vingt-quatre juin mil huit cent trente-un, la société qui a existé à Lyon entre les sieurs Jacques Laligant et Louis-Antoine Foujols, négocians, demeurant à Lyon, place de la Croix-Pâquet, sous la raison sociale de Laligant et Foujols, qui avait pour objet le commerce de soieries, a été dissoute à compter du vingt-quatre juin même mois; et la liquidation en a été déléguée au sieur Laligant, l'un d'eux.

Pour extrait: MIRAUX, avoué, Fondé de pouvoir des sieurs Laligant et Foujols.

(8093) Par exploit des huissiers Grange de Givors, Dufaitre de Lyon, Chatin de Rive-de-Gier, Berthier de Rochemaure, Crozals d'Avignon, Valette de Loriol, Amblard de Romans, Grand de Tarascon, Bouton de Valeur, Lonard d'Avignon et Comte de Vienne en date des seize, dix-huit, vingt, vingt-un et vingt-deux juin dernier, enregistrés, Jean Jury, voiturier par eau, demeurant à Condrieu a formé demande en cession de biens à ses créanciers devant le tribunal civil de Lyon; il a constitué M<sup>e</sup> Faugier, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon rue de la Bombarde, n° 1. Lyon, le 1<sup>er</sup> juillet 1831.

Pour extrait: Signé FAUGIER.

(8096) Par contrat passé devant M<sup>re</sup> Rotain, notaire à Lyon, qui en a la minute, et son collègue, le 9 juin 1831, M. Pierre Bourchani, entrepreneur de bâtimens, et dame Marie Dervieux son épouse, demeurant ensemble à Lyon, rue de la Liberté (ci-devant d'Artois), ont solidairement vendu à M. Jean-Louis Guyot, négociant et propriétaire, demeurant à Lyon, rue des Deux-Angles, une maison composée de quatre corps de bâtiment, située à Lyon susdite rue de la Liberté, où elle porte le n° 7; d'ailleurs plus amplement désignée, avec confus, audit acte.

Il y est expliqué que cette maison a été établie par les sieur et dame Bourchani et à leurs frais, sur l'emplacement de 664 mètres 86 décimètres carrés, qu'ils ont conjointement acquis de la compagnie des intéressés aux travaux Perrache, suivant contrat (portant quittance du prix) passé devant M<sup>re</sup> Guillermin et son collègue, notaires à Lyon, le 15 avril 1826.

M. Guyot voulant purger lesdits sol et constructions de toutes hypothèques légales qui auraient pu les grever, soit au préjudice des vendeurs, soit à celui de tous précédens propriétaires, a fait déposer le 24 dit mois de juin dernier au greffe du tribunal civil de Lyon, copie collationnée du contrat de son acquisition, dont extrait a été de suite affiché conformément à la loi.

Et par exploit de Dufaitre, huissier à Lyon, en date du deux juillet courant, ces formalités ont été dénoncées tant à la dame Bourchani née Dervieux, ci-dessus qualifiée, qu'à M. le procureur du roi près ledit tribunal, avec déclaration par l'acquéreur qu'il ne connaît, ladite dame exceptée, aucun créancier ayant hypothèque légale sur les immeubles dont il s'agit. En cet état, il a requis la présente insertion, afin que tous ayant-droits soient mis en demeure et dûment avertis que, faute par eux de rendre publiques dans le délai de deux mois, à compter de ce jour, les hypothèques de semblable nature qu'ils auraient sur la propriété vendue, elle lui passera libre et franche de toutes créances et répétitions de leur chef.

(8090) Mercredi prochain six juillet, dix heures du matin, sur la place du marché des Petits-Pères, à la Guillotière, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente des objets saisis qui consistent en tables, horloge, métiers propres à la fabrication, etc. Le tout au comptant.

(8095) Le mardi 12 juillet 1831, à dix heures du matin, il sera procédé, sur les lieux, par le ministère de M<sup>e</sup> Charvériat, notaire à Lyon, à la vente aux enchères par autorité de justice, du bel établissement des moulins à vapeur et des plantations du local des Montagnes russes, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, près Lyon, appartenant à la société en commandite Durand-Fortune et comp<sup>e</sup>.

ANNONCES DIVERSES.

(7771-16G) A vendre. — Une jolie maison située en la commune de St-Germain-au-Mont-d'Or, composée, au rez-de-chaussée, d'un salon, d'une salle à manger et d'une cuisine, de quatre chambres au premier étage et de grenier au-dessus; et un jardin d'une superficie de trois bicherées, planté en arbres fruitiers et en arbres d'agrément, avec terrasse et jardin anglais. Le tout entouré de murs, et à un prix très-modéré. On donnera de longs termes pour les paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> Rosier, notaire à St-Germain-au-Mont-d'Or, chargé en même temps de la vente de plusieurs propriétés situées dans les communes d'Albigny et Curis-au-Mont-d'Or.

(8013-5) A vendre. — Clos d'environ 52 bicherées en excellens fonds, à la Croix-Rousse, avec pièce d'eau et maison de cultivateur. — Domaine près Tournus; autre affermé, situé à Civrieux, à vendre sur le pied de 4 pour cent. S'adresser à M<sup>e</sup> Couet, notaire à Lyon, place de la Fromagerie, n° 6.

(8014-5) A vendre. — Maison très-bien décorée et agencée, avec écurie, remise, cour et jardin. — Autre, place des Bernardines, aussi avec jardin, du revenu de 5,000 francs, au prix de 48,000 fr. — Plusieurs autres immeubles à Lyon, très-bien situés. S'adresser à M<sup>e</sup> Couet, notaire, place de la Fromagerie, n° 6.

(8015-5) A vendre. — Fonds de quincaillerie et de nouveautés, dans l'un des meilleurs quartiers de cette ville. S'adresser à M<sup>e</sup> Couet, notaire, place de la Fromagerie, n° 6, chargé du placement de plusieurs capitaux à terme et en viager, notamment 4 et 8,000 fr., sur une seule tête, le tout moyennant bonne hypothèque.

(8018-4) A vendre. — Une belle imprimerie dont les presses et les caractères sont presque neufs et du meilleur choix. S'adresser à M<sup>e</sup> Guichellet, avoué, quai de la Balaine, n° 12.

(8092) A vendre pour cause de départ. Un beau cheval à deux fins, glaces et tapis d'Aubusson. S'adresser rue St-Joseph, n° 2, au 1<sup>er</sup>.

(8094) Les marcelines en qualité forte pour robes et tabliers, qui coûtent ordinairement 4 fr., ne se vendent qu'à 50 sous l'aune en noir et en couleur, rue Clermont, n° 24, à côté de l'allée de traverse.

(8088) On désire emprunter cent mille francs par première hypothèque sur des biens d'une valeur de trois cent mille francs, sis dans l'arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire). S'adresser franco à M. Méray, notaire à Châlons-Sur-Saône, lequel est en outre chargé de la vente de plusieurs propriétés importantes.

(8097) Découverte du moyen d'enlever les divers signes que l'on apporte en naissant, tels que lentilles et autres marques poi- leuses ou non, avec ou sans excroissance, taches, couleur de vin et autres de toutes grandeurs. M. Didier Hausner enlève parfaitement tous ces signes, ce que personne n'a encore pu faire; il

n'exige rien qu'après le succès. S'adresser rue du Cloître-N.-Dame, n° 11, à Paris, de midi à 4 heures. Affranchir. (OO. 509)

(8089) SUCRE LAURENTI.

On prévient que les violentes coliques de peindre de M. Dominice, peintre de Lyon, qui l'aitaient depuis long-tems viennent d'être guéries, avec trois pains d'une demi-livre de Sucre Laurenti, de chacune 5 fr.

Comme ce peintre, qu'il fallait depuis long-tems porter à cause de sa faiblesse vient d'apporter lui-même sa demeure au dépositaire de ce Sucre de cette ville, pour prouver qu'il n'est pas, comme on se l'attendait, descendu au cercueil, l'auteur de ce Sucre croit devoir en profiter pour l'indiquer au public. La demeure de ce peintre se donne dans le dépôt où se vend ce Sucre, à Lyon.

Les personnes qui désireront avoir plusieurs autres demeures de gens guéris avec ce Sucre, pourront s'en procurer dans le *Précursur de Lyon*, en date du 4 février 1831 et dans le *Journal du Commerce* du 23 mars de la même année 1831.

L'auteur de ce Sucre engage avec d'autant plus de raison à lire l'un et l'autre de ces deux journaux de Lyon, qu'on y donne d'abord la demeure d'un propriétaire guéri d'une dartre qui durait depuis nombre d'années; ensuite celle d'une bourgeoise guérie d'un lait répandu; celle d'un cabaretier guéri de la jaunisse; celle d'un propriétaire guéri de douleurs internes; celle d'une dame guérie de vomissemens qui avaient lieu à la fin de chaque repas, depuis des années; celle d'un propriétaire guéri de douleurs aiguës dans les membres, qui durait depuis de longues années; celle d'une dame de l'atonie où elle était tombée depuis 3 années; celle d'une autre dame guérie de maladie de poitrine; celle d'un propriétaire guéri d'un asthme piteux; celle d'une demoiselle guérie de l'atrophie qui durait depuis sept ans; et la dernière demeure, celle d'un homme guéri de la perte de sa voix, qui existait depuis trois ans.

On ne trouvera pas, dans l'un et l'autre de ces deux journaux, les demeures des personnes guéries de la maladie cachée, vu qu'elle ne se divulgue pas.

Or, l'auteur de ce Sucre se borne simplement d'indiquer, dans les journaux, que la maladie secrète se guérit en très-peu de jours avec cet aliment, lorsqu'elle est nouvelle, et dans un plus long espace quand elle est ancienne.

Le pain d'une demi-livre, qui a souvent suffi seul pour dissiper une maladie grave, se vend 5 fr.

On donne, avec chaque pain de ce Sucre, une brochure de 20 pages, signée de la main de l'auteur, qui indique que ce Sucre est aliment, et par conséquent qu'il n'est point subordonné aux lois de la pharmacie.

Comme le Sucre Laurenti guérit en augmentant les forces et par conséquent en aidant à la nature à expulser ce qui lui est nuisible, on ne saurait trop recommander aux personnes faibles et riches de continuer d'en sucrer leur café, tant pour se préserver de douleurs dans les membres et autres maladies, que pour se fortifier le tempérament.

Un tableau, qui est placé à côté de la porte d'entrée de la maison où est le dépôt dans cette ville, donne un plus grand détail.

Le dépôt de la ville de Lyon est rue de la Cage, n° 1, au 2<sup>e</sup>, chez M<sup>me</sup> veuve Devient et compagnie, marchandes de fleurs.

(8065-2) PAQUEBOTS A VAPEUR SUR LE RHONE.

A dater du dimanche 3 juillet, les départs auront lieu à 4 heures du matin, Les mardis, jeudis et dimanches, pour se rendre à Beaucaria dans la même journée.

Pendant toute la durée de la foire, les prix seront réduits à 20 fr. de Lyon à Beaucaria.

(7952-2G) AVIS.

Eaux Thermales de La Motte (département de l'Isère). La saison devenant favorable pour les bains, le propriétaire des eaux thermales de La Motte, prévient que dès ce jour on trouvera dans son établissement.

1° Les soins les plus assidus pour procurer aux malades le bien-être et les agrémens dont la localité est susceptible.

2° Afin d'obvier à l'inégalité des fortunes, le propriétaire offre deux tables dont le prix pour la première est de 4 fr. 25 c., et celui pour la deuxième de 5 fr. par jour, ce qui comprend deux repas et les potages du matin.

3° Dans l'intérêt des malades, le gouvernement a nommé pour cet établissement un médecin inspecteur qui y demeurera à poste fixe durant la saison des bains.

4° Les malades se rendant à La Motte, trouveront à l'Affrey, chez M. Ballon, maître de poste, tenant hôtel, une voiture suspendue, et des chevaux de selle, partant à volonté pour se rendre à l'établissement.

BOURSE DU 2

Cinq p. 0/0 cons. jouis. du 22 mars 1831. 86f 60 86f 75 85f 20 86f 10.

Fin courant. 86f 50 86f 50 85f 85f 90.

Emprunt 1831. 86f 55 86f 55 85f 10 85f 40.

Fin courant. 85f 15 85f 35 85f 15 85f 35.

Rente de la ville de Paris de 1831, jous. de janvier. Quatre 1/2 p. 0/0.

Quatre p. 0/0 au comptant.

Trois p. 0/0, jous. du 25 décem. 1830. 57f 57f 20 56f 56f 90.

Fin courant. 57f 50 57f 50 56f 56f 75.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1831. 1535f 1535f 1535f 1535f.

Caisse hypothécaire. 512f 50 512f 50 505f 505f.

Quatre canaux, act. lib. de 1000f. 860f 860f 855f 855f.

Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats. change variable, jous. de Janvier 1831. 66f 70 66f 70 65f 65f 90.

Fin courant. 66f 66f 65f 65f 85.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Cer. Franç. jous. de nov. 15f 14f 13f 14f 12f 12f 12f.

Empr. royal d'Espagne, 1823. jous. de jan. ier 1831. 63f 63f 63f 63f.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de jan. 1831. 48f 1/2 48f 1/2 47f 47f 3/4.

Espagne, 5<sup>e</sup> série remboursable.

Empr. d'Haiti, rembours. par 25<sup>me</sup>, jous. de juillet 1828.

G. AYNÉ, Gérant.

LYON, imprimerie de BRENET, grande rue Mercière, n° 44.